



# Rapport annuel 2018



**Ligue valaisanne  
contre le rhumatisme**  
Notre action – votre mobilité

## Avant-propos du président

---

Chers membres de la Ligue valaisanne contre le rhumatisme, chers donateurs, chers lecteurs et chers amis,

Il m'est impensable de rendre ce rapport sans évoquer le souvenir de Urs Bumann. Sa disparition, totalement imprévisible, le 24 février dernier en pratiquant son sport favori, le hockey, a laissé la LVR dans une situation particulièrement difficile. En effet, responsable de la ligue depuis 1985, lors de son décès il gérait seul la LVR, tant ses aspects administratifs et financiers qu'opérationnels. Sans patron omniprésent, il a fallu improviser, et avec l'aide de la Ligue suisse contre le rhumatisme (LSR), et en particulier Mme Valérie Krafft, directrice de la LSR, que je remercie chaleureusement, nous avons élaboré un plan de sauvetage de notre association. Le bureau national de la LSR a repris, au pied levé, l'administration et les finances de la LVR.

Durant mes 30 ans de collaboration avec M. Bumann, il a fallu gérer bon nombre de crises : le désengagement du canton de Zurich de l'hôpital de Loèche qui assurait le 50 % de son salaire, le retrait de la Clinique Rhumatologique qui nous a contraints à louer des locaux à Sion, la perte de toutes les aides cantonales, les difficultés de renouvellement des membres démissionnaires du comité directeur, le licenciement de la secrétaire pour raisons économiques et ceci pour ne citer que quelques exemples.

En 2018 nous avons vécu un petit fléchissement de notre activité. En cause la perte de salles pour nos cours de gymnastique thérapeutique qu'il a été difficile de remplacer, le vieillissement de nos adhérents, voire des difficultés financières de certains participants à nos cours. Nous avons eu un audit de l'organe de contrôle de la LSR qui a relevé certains manquements

## Avant-propos du président

---

administratifs : contrats des physiothérapeutes non conformes juridiquement, état limite de nos finances qui nous avait déjà amenés à prendre la décision de vendre un de nos studios à Loèche, engagement financier personnel de M. Bumann envers la LVR, et enfin non-conformité du comité réduit à deux membres en raison de l'absence, en dépit de nos recherches, de candidats pour remplacer les membres décédés ou démissionnaires.

Pour parachever nos problèmes, nous avons appris que nous ne pourrions pas échapper à l'assujettissement à la TVA, avec un rappel de retards jusqu'en 2013, soit une facture de CHF 70'000 !

Vu la disparition de notre responsable quel sera l'avenir de notre ligue ? Avec le Dr Joe Holzem, futur président, et les membres du prochain comité, qui, compte tenu des risques de disparition de la LVR, ont accepté de s'engager, nous avons tracé les lignes de l'avenir de notre ligue. La LSR continuera à s'occuper de la gestion administrative et financière. Le contrat des locaux actuels sera probablement dénoncé par souci d'économie. Un des studios de Loèche est déjà vendu et le deuxième dès que possible, pour assainir nos finances : TVA oblige !

Le nouveau comité se chargera de faire le relais entre les différents cours et l'instance de gestion de la LSR. Après 25 ans de présidence, c'est avec un immense soulagement que je transmets le flambeau, avec mes plus chaleureux remerciements, au Dr Joe Holzem, qui a eu à cœur de garder en vie la LVR. Je lui souhaite longue vie à son poste et je reste à disposition du comité pour faciliter la transition.

Dr Georges Sierro  
Président

## Bilan au 31.12.2018

---

	2017 en CHF	2018 en CHF
<b><u>ACTIF</u></b>		
<b>Actifs circulants</b>		
Liquidités	13'985.40	39'032.22
Débiteurs	9'266.80	3'053.00
Stock	292.85	292.85
Actifs de régularisation	9'488.95	20'660.10
	<hr/>	<hr/>
	33'034.00	63'038.17
<b>Actifs immobilisés</b>		
<u>Immobilisations financières</u>		
Titres	79.00	79.00
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Mobilier	1.00	1.00
Matériel informatique	2'188.36	1'288.36
Machines de bureau	1.00	1.00
Immeuble	97'171.30	240'000.00
	<hr/>	<hr/>
	99'440.66	241'369.36
<b>Total de l'actif</b>	<hr/> <b>132'474.66</b>	<hr/> <b>304'407.53</b>

## Bilan au 31.12.2018

---

	2017 en CHF	2018 en CHF
<b><u>PASSIF</u></b>		
<b>Fonds étrangers à court terme</b>		
Banque	36'697.35	39'499.85
Créanciers	76'641.10	69'278.15
TVA à payer	0.00	70'000.00
Passifs de régularisation	0.00	95'000.00
	113'338.45	273'778.00
<b>Fonds propres</b>		
Capital	47'217.35	19'136.21
Résultat de l'exercice	-28'081.14	11'493.32
	19'136.21	30'629.53
<b>Total du passif</b>	<b>132'474.66</b>	<b>304'407.53</b>

## Compte d'exploitation au 31.12.2018

---

	<b>2017</b> en CHF	<b>2018</b> en CHF
<b><u>PRODUITS</u></b>		
Cotisations	43'260.00	41'760.00
Loterie Romande	10'000.00	10'000.00
Dons divers	5'930.00	6'927.60
Collecte nationale	2'000.00	3'633.00
Contributions des pouvoirs publics	63'423.00	61'897.00
Produits des prestations	184'624.90	111'186.15
Produits divers	998.10	0.00
./. TVA	0.00	-11'220.25
	<hr/>	<hr/>
	310'236.00	224'183.50
<b><u>CHARGES</u></b>		
Charges des prestations	43'357.30	39'845.25
Personnel secrétariat	171'648.25	144'238.90
Personnel cours	87'198.90	69'947.40
Loyer et charges	8'839.60	8'929.80
Entretien, réparation, remplacement	11.60	0.00
Assurances	228.80	596.30
Frais administratifs	13'326.82	10'319.74
Relations publiques, travail interne	10'379.50	8'208.65
Frais bancaires	271.19	80.00
Frais diverses	532.45	0.00
	<hr/>	<hr/>
	335'794.41	282'166.04

## Compte d'exploitation au 31.12.2018

---

	2017 en CHF	2018 en CHF
<b><u>RESULTAT D'IMMEUBLE</u></b>		
Revenus locatifs	-16'125.50	-13'597.80
Charges de location, entretien	13'783.80	12'329.20
	-2'341.70	-1'268.60
<b><u>RESULTAT FINANCIER</u></b>		
Intérêts produits	-1.06	-1.06
Charges financières	3'928.05	3'722.50
	3'926.99	3'721.44
<b><u>AMORTISSEMENTS</u></b>		
Amortissements	937.44	900.00
	937.44	900.00
<b><u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u></b>		
Produits exceptionnels	0.00	-142'828.70
Charges exceptionnelles	0.00	70'000.00
	0.00	-72'828.70
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-28'081.14</b>	<b>11'493.32</b>

## Annexe aux comptes annuels 2018

---

### 1. Commentaires sur certains postes du bilan et du compte d'exploitation

#### a) Passifs de régularisation – Produits des prestations

Les factures émises (respectivement comptabilisées) en fin d'année civile 2018 incluaient des cours dispensés durant le premier semestre de l'année suivante, ceci pour une valeur d'environ CHF 95'000. Un correctif a été apporté au 31.12.2018 afin de respecter le principe de la délimitation périodique. Ceci explique donc l'augmentation du poste « Passifs de régularisation » au bilan, ainsi que la diminution des « Produits des prestations » dans le compte d'exploitation.

#### b) TVA, application rétroactive – Charges exceptionnelles

Au travers de sa décision du 15 février 2019, l'AFC rejette la réclamation de la ligue contre une application rétroactive de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Selon plusieurs avis externes de spécialistes, les chances d'un recours à l'encontre de la décision formelle de l'AFC sont très faibles. Par conséquent, un montant de CHF 70'000 (intérêts compris) est dû à l'AFC au 31.12.2018 pour les périodes 2013 à 2017. Cette valeur est comptabilisée par le compte « Charges exceptionnelles ».

#### c) Immeubles – Produits exceptionnels, dissolution de réserve latente

Afin de compenser les impacts négatifs des points précédents et de retrouver des fonds propres positifs au bilan, il a été décidé de réévaluer les biens immobiliers à concurrence de la valeur vénale. Voici ci-dessous le détail de cette dissolution de réserve latente :

Valeur vénale	CHF	240'000.00
<u>./. Valeurs au bilan au 31.01.2018</u>	<u>CHF</u>	<u>97'171.30</u>
Réévaluation	CHF	142'828.70

## **Annexe aux comptes annuels 2018**

---

La réévaluation d'un montant de CHF 142'828.70 a été comptabilisée au crédit du compte « Produits exceptionnels ». Il est également à relever qu'un des deux immeubles a été vendu en juin 2019 pour un montant de CHF 120'000.

### **2. Engagements non inscrits au bilan**

La subvention de l'AI pour les prestations visées à l'art. 74 IAI est liée. Au moment de la clôture des comptes, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion les excédents devaient être transférés dans un fonds affecté à l'art. 74 LAI.

# Rapport de l'auditeur au comité de la Ligue valaisanne contre le rhumatisme, Sion

---

Martigny, le 9 juillet 2019

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct de comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Ligue valaisanne contre le rhumatisme pour l'exercice arrêté au 31.12.2018.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel et des procédures analytiques appliquées aux données financières des comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous attirons néanmoins votre attention sur les points 1a, 1b et 1c de l'annexe aux comptes faisant mention de la délimitation période, de la provision de TVA et de la réévaluation des immeubles.

**Axios Fiduciaire Sàrl**  
Agrément n° 504 618

Yannick Broccard  
Réviseur agréé



Nous avons la triste tâche de vous informer de la disparition subite en pratiquant son sport favori du directeur de la Ligue valaisanne contre le rhumatisme.

## **Urs Bumann**

**30.01.1961-24.02.2019**

Urs Bumann a œuvré pendant plus de 30 ans au service des personnes souffrant de rhumatismes avec grand dévouement et empathie. Nous le remercions de tout cœur pour sa fidélité et la qualité de son travail.

Nos pensées et notre profonde sympathie vont à sa famille et à ses proches.

Pour la Ligue suisse contre le rhumatisme

Valérie Krafft, Directrice



# Gen'ouille!

## Comprendre et traiter l'arthrose du genou

Conférence publique  
Entrée libre

Lundi 16 septembre 2019  
Sion, Clinique romande de réadaptation

Nous vous prions jusqu'à nouvel ordre de bien vouloir adresser toutes les questions concernant les services de la Ligue valaisanne contre le rhumatisme à :

Tél. 044 487 40 00  
E-Mail [info.vs@rheumaliga.ch](mailto:info.vs@rheumaliga.ch)



**Ligue valaisanne  
contre le rhumatisme**  
Notre action – votre mobilité